



CONSEIL COMMUNAL
1268 BEGNINS

**PROCES-VERBAL N°21 – 2021-2026
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 16.06 2026**

Monsieur Cesare Palmieri, Président, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil, la Municipalité, les employés de la comptabilité de Begnins ainsi que le public et la presse et les remercie de leur présence.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 28 avril 2026.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications des délégués des Associations.
7. **Préavis N°05/2026** - Modification de l'article 9 du règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance (complément au préavis N°02/2026).
8. **Préavis N°06/2026**- Demande d'un crédit de CHF 981'000.- destiné à financer la réfection du tapis de la route de Burtigny RC 26-C-S en traversée de localité et le remplacement du collecteur d'eaux claires.
9. **Préavis N°07/2026** - Gestion et comptes 2025.
10. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 31 présents, 7 excusés et 2 absents.

Point 2 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

Point 3 Pièce 225 **Approbation du procès-verbal du 28 avril 2026**

Madame Marion Blöchliger souhaite apporter quelques corrections orthographiques.

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal du 28 avril 2026 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

Point 4 **Communications du Bureau**

Le Président rappelle que les décomptes des heures des Commissions du Conseil Communal de Begnins devaient être envoyés au secrétariat avant le 30 juin 2026 afin de pouvoir effectuer le versement des vacations. Les commissions n'ayant pas siégé doivent impérativement informer le bureau

par courriel. Sans nouvelle d'ici au 9 juillet 2026 les vacances seront payées et bouclées.

Le Président remercie l'équipe du bureau pour les votations du weekend, qui se sont bien déroulées.

Il informe que lors de la sortie du Conseil Communal de Begnins, le 6 juin 2026, des photos ont été prises dans divers lieux du village et seront envoyées prochainement aux Conseillers et aux Municipaux.

Le Président donne ensuite la parole à Madame Nicole Stoll, qui fait un retour sur la « journée d'information autour de nos déchets » du 30 mai, organisée dans le cadre du PECC (Plan Energie Climat Cantonal).

Chaque année, à Begnins, 249,4 tonnes de déchets sont envoyées à l'incinération chez Tridel à Lausanne, soit 121,8 kg par habitant. Ces déchets ont nécessité de l'énergie pour être produits puis pour être incinérés.

La population recycle pourtant déjà papier, carton, verre, biodéchets, textiles, flacons, aluminium et PET. En Suisse, 1 milliard de bouteilles PET sont recyclées chaque année.

Près d'un tiers des déchets contenus dans les sacs blancs sont toutefois des biodéchets, qui pourraient être valorisés en biogaz et en engrais chez Ecorecyclage à Lavigny. Pour Begnins, cela représente 72 tonnes par an.

Afin de sensibiliser la population, deux membres de la commission PECC, avec le soutien des municipaux Robin Chytil et Philippe Thévenot, ont organisé une journée d'information à la déchetterie le 30 mai. Des panneaux indiquaient les quantités recyclées, le devenir des déchets et les distances parcourues. Des liens vers des vidéos explicatives étaient également proposés. Les organisateurs ont identifié le tri des biodéchets comme le principal levier pour réduire les déchets incinérés. Des bio-seaux à 5 francs ont été proposés et restent disponibles à la vente.

La société COSEDEC a animé des activités pour les enfants. Les échanges avec les usagers ont montré un fort intérêt pour la question du plastique. À Begnins, seules les bouteilles PET et le flaconnage sont recyclés, contrairement aux emballages plastiques.

Lors de l'apéritif, Philippe Thévenot a présenté l'avancement du projet de nouvelle déchetterie. Les organisateurs souhaitent également publier les données de recyclage sur le site communal et envisagent une visite de Tridel ou d'Ecorecyclage en octobre.

La population de Begnins fournit déjà des efforts importants, mais des progrès restent possibles. Comme l'a rappelé Philippe Thévenot : « Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. »

Les organisateurs remercient la Municipalité ainsi que Pascal Hauser et Yves Mathey pour leur soutien.

Le texte complet lu par Madame Nicole Stoll est disponible en annexe.

Le Président remercie Madame Nicole Stoll, Monsieur Sacha Friedli et l'équipe du PECC pour cette initiative.

Point 5

Communications de la Municipalité

Monsieur Philippe Thévenot prend la parole et remercie également l'équipe du PECC de la part de la Municipalité.

Il précise que les déchets brûlés à Tridel ont tout de même une utilité car ils permettent de chauffer le quartier nord de la ville de Lausanne. Il reconnaît en revanche que les biodéchets mériteraient d'être mieux triés.

Il ajoute que Tridel importe des déchets de pays tels que l'Allemagne ou l'Italie car la Suisse ne produit pas suffisamment de déchets par rapport à ses besoins en énergie.

En lien avec le PECC, la Commune met à disposition des kit Ecomanif (location de vaisselle réutilisable pour événements) pour les sociétés locales. La Commune prend en charge les coûts de fourniture et nettoyage. Seule la logistique et les éventuelles pertes de matériel sont à la charge de la société locale organisatrice.

Le théâtre de la Gare va renouveler l'expérience pour une saison complémentaire cet automne. La dernière pièce a réuni 120 personnes, un chiffre très réjouissant. Monsieur Philippe Thévenot remercie également les sociétés locales pour leur aide.

Enfin, la Fontaine du Martheray a été installée, le mur derrière a été refait et un banc et une petite table seront installés d'ici à la fin juin.

Monsieur Antoine Nicolas prend la parole et annonce que le PaCom a été mis à l'enquête avec quelques nouvelles propositions, sur lesquelles il y a eu 2 nouvelles oppositions. D'autres oppositions ont été levées, 3 sont maintenues et une est sans réponse. Le moment est peut-être venu de tendre la main pour comprendre pourquoi ces oppositions persistent.

Après avoir occupé le village durant deux étés, la 2^{ème} étape de la mise en place du chauffage à distance se termine. Il reste maintenant à enlever la chaudière de l'école pour la remplacer par deux petites chaudières, qui feront office d'appoint. Les travaux ont déjà commencé, la mise à l'enquête n'ayant suscité aucune opposition.

Les travaux routiers de la Grand Rue seront terminés cet été avec la pose du tapis routier.

Monsieur Eric Haldemann complète en indiquant que la finalisation de la Grand Rue et la rue du Martheray avec la pose d'un tapis se fera durant la période des vacances scolaires d'été. Les riverains seront avertis à temps pour prendre leurs dispositions.

Monsieur Robin Chytil annonce que la Municipalité a fait des bouteilles d'eau et des gourdes pour mettre en avant l'eau de Begnins. Elles seront mises en vente au guichet au prix de CHF 20.-.

Madame Anne Stiefel informe que le promoteur a fait recours contre la décision du Conseil de permettre à la Commune d'exercer son droit de

préemption sur la parcelle 204. La Municipalité suit le dossier et donnera des nouvelles dès que possible.

Les travaux de la nouvelle école se poursuivent et seront achevés pour la rentrée d'août. 4 nouvelles classes de petits enfants s'y installeront. Cette nouvelle école s'appellera « La Capite » et « La maison Jaune » sera renommée « l'Entre-Cœur ».

Monsieur Antoine Nicolas précise que « l'entre-cœur » une partie du plan de tomate.

Point 6

Communications des délégués des Associations

Pour l'APEC : Monsieur Gianfranco Francescato indique que le conseil s'est réuni le 20 mai 2026. Les comptes et l'exercice 2025 ont été acceptés à l'unanimité. Pour information, les frais de fonctionnement de la STEP s'élèvent à CHF 4'051'833.- et la participation de la commune de Begnins s'élève à CHF 232'566.-.

Communications du Codir :

Depuis le 9 octobre 2025, soit le dernier conseil :

- Signature du droit de superficie avec la ville de Gland,
- Obtention de l'accord avec l'OFROU pour la déviation du collecteur,
- Signature chez le notaire de la vente du terrain de la Lignière pour la construction de la station de pompage,
- Traitement d'un recours, remporté en mars 2026,
- Ouverture de 5 zones de chantier :
 - **Route du Stand (avec la ville de Gland)** : Réalisation des collecteurs EC et EU terminée. Eau sous pression, SEIC, ThermorésO achevés à 90%. Réfection de la route et création du cheminement piéton en cours.
 - **Franchissement du Lavasson** : Elargissement du lit de la rivière. Pose de la buse métallique, remblayage et pose des services. Travaux achevés à mi-juin.
 - **Passage sous la ligne CFF** : Travaux terminés en avril.
 - **Passage lieu-dit Vergers** : Fin des travaux prévue fin juillet.
 - **Bâtiments et infrastructures de la STEP** : Sondages archéologiques infructueux. Travaux de terrassements exécutés à 50%. Pose de la première pierre le 27 mars. Bétonnage en sous-sol actuellement. Le chantier est visible en prenant l'autoroute à Gland direction Lausanne, à droite avant le village de Luins.

Vous pouvez suivre les travaux et trouver plus d'informations sur www.apec-gland.ch.

Pour l'AISE : Monsieur Olivier Maillard annonce que le conseil de l'AISE s'est réuni le 29 avril 2026. Vanessa Wicht, qui était également secrétaire pour le conseil de l'AISE a annoncé sa démission. Il y a par ailleurs eu une présentation de l'espace prévention pour les jeunes, ainsi que la présentation des comptes et gestion, qui ont été acceptés à l'unanimité.

Monsieur Olivier Maillard indique à ce sujet que l'AISE avait introduit des notes dans le rapport des comptes, ce qu'il a trouvé très pratique. Il propose à la Municipalité de reprendre cette idée. Pour terminer, il annonce que l'assermentation aura lieu le 25 juin prochain.

Pour le RAT : Monsieur Nicolas Fossati étant absent lors de la dernière séance, Madame Anne Stiefel prend la parole et indique que le CoDir du RAT a demandé un montant de CHF 26'000.- pour une aide à l'accompagnement pour l'analyse de la tête du réseau, à la suite d'un audit qui a révélé certaines difficultés. Le montant a été accepté mais il y a un recours pour cause de vice de procédure. L'affaire est donc à suivre.

C'est donc une période un peu mouvementée pour le RAT, d'autant que le secrétaire général en place depuis le début de l'association part à la retraite. Le responsable financier ayant repris une partie des tâches du secrétaire, un montant de CHF 60'000.- a été demandé pour l'engagement d'une personne, ce qui a été accepté.

Pour l'ORPC : Monsieur Alexandre Bernard indique qu'il n'y a pas eu de séance.

Pour le Conseil Régional : Monsieur Cesare Palmieri indique que la prochaine séance a lieu demain soir, 17 juin 2026.

Point 7

Préavis N°05/2026 - Modification de l'article 9 du règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance (complément au préavis N°02/2026).

Pièce 226

Lecture du préavis municipal N°05/2026 par Monsieur Robin Chytil

Après un bref exposé la Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N°05/2026 tel que présenté.

Pièce 227

Lecture du rapport de la Commission ad'hoc par Monsieur Gianfranco Francescato

La Commission ad'hoc recommande unanimement d'accepter le préavis municipal N°05/2026 tel qu'il a été présenté.

Questions/remarques :

Pas de question.

Conclusion :

- Vu le préavis municipal N°05/2026 relatif à la modification de l'article 9 du Règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance,
- Oui le rapport de la commission ad'hoc,
- Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide par 30 oui, 1 non et 0 abstention :

1. D'abroger la modification de l'article 9 du Règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance adoptée dans le cadre du préavis N°02/2026.
2. D'adopter la nouvelle teneur suivante de l'article 9 du Règlement communal sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance : « La durée de conservation des images ne peut excéder le délai prévu par le droit cantonal, sauf si les données sont transmises conformément à l'article 5 alinéa 2. Les images sont détruites automatiquement à la fin du délai de conservation. »
3. De charger la Municipalité de transmettre la modification au Département compétent pour approbation, conformément à la loi.

Point 8

Préavis N°06/2026 - Demande d'un crédit de CHF 981'000.- TTC destiné à financer la réfection du tapis de la route de Burtigny RC 26-C-S en traversée de localité et le remplacement du collecteur d'eaux claires.

- Pièce 228 Lecture du préavis municipal N°06/2026 par Monsieur Eric Haldemann et Monsieur Philippe Thévenot
Après un bref exposé la Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N°06/2026 tel que présenté.
- Pièce 229 Lecture du rapport de la Commission des travaux publics par Madame Isabelle Métroz
La Commission des travaux publics recommande d'accepter le préavis municipal N°06/2026 tel qu'il a été présenté.
- Pièce 230 Lecture du rapport de la Commission des finances par Madame Nicole Stoll
La commission des finances recommande à l'unanimité des membres présent d'adopter le préavis N°06/2026 et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 981'000 TTC, de l'autoriser à effectuer les travaux décrits dans le préavis et de financer ce montant par un emprunt.

Questions/remarques :

Monsieur Bernhard Kümmerli s'inquiète des nombreux excès de vitesse sur la route de Burtigny, parfois à 80km/h, et ce bien qu'il y ait souvent des radars. Il demande s'il serait possible de profiter de la réfection de la route pour faire quelque chose pour ralentir le trafic, tel qu'un marquage au sol par exemple, ou des chicanes comme à l'entrée de Vich.

Monsieur Eric Haldemann répond que c'est une zone 50km/h et qu'on ne peut pas faire grand-chose. Il y a effectivement souvent un radar au niveau du réservoir, et parfois un radar pédagogique au niveau de l'EMS. La voirie va pouvoir commander un radar pédagogique supplémentaire et l'installer au niveau du réservoir. Les mesures prises sur le radar pédagogique n'ont pas montré d'excès de vitesse à plus de 60km/h dans

la zone. Par ailleurs, un marquage au sol ne serait pas visible la nuit et des chicanes causeraient plus bruit. Mais c'est un sujet qui n'était pas venu sur la table jusque-là.

Monsieur Robin Chytil complète que la Municipalité est en discussion régulière avec la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes), qui donne tous les deux mois des rapports sur les mesures effectuées par les radars. Il y a effectivement des dépassements de vitesse. 8 à 10% de voitures ont été dénoncées. Néanmoins, il y a peu de solutions à part le radar pédagogique, dont l'effet est positif. La pose du deuxième radar pédagogique au niveau du réservoir aura certainement un bon effet également.

Madame Anne Stiefel complète : malheureusement, on ne peut rien faire contre quelqu'un qui veut rouler trop vite, par ailleurs ce tronçon n'est pas particulièrement accidentogène.

Monsieur Michel Heiniger souhaite s'assurer que le virage en amont a déjà été refait il y a quelques années.

Monsieur Eric Haldemann confirme qu'il a été refait il y a deux ans.

Monsieur Heiniger questionne ensuite au sujet du collecteur d'eau et demande s'il sera mis côté nord, en amont de la route et s'il est prévu d'installer un séparateur entre eaux, eaux claires et cailloux.

Monsieur Eric Haldemann répond que oui, le collecteur sera en amont et qu'il ne s'agit que d'eaux claires. Le diamètre sera néanmoins agrandi.

Monsieur Heiniger indique qu'il y a eu des inondations récemment et demande ce qu'il en est des collecteurs en aval, devant les propriétés, car ils ont été bouchés.

Monsieur Pascal Hauser intervient en disant qu'il n'y a pas grand-chose à faire quand il y a de très grosses averses. L'eau passe par-dessus la route.

Monsieur Eric Haldemann ajoute que deux nouvelles grilles seront posées, en plus des deux existantes.

Monsieur Heiniger prévient que les habitants de son quartier souhaitent mettre des grilles devant leur propriété. Ils vont se coordonner pour que ce projet commun et privé soit réalisé au préalable. Il demande où ces eaux doivent aller ?

Monsieur Philippe Thévenot répond que ce qui est collecté sur la propriété doit aller au collecteur des eaux claires auquel elle est raccordée. Il faut effectivement protéger les propriétés des inondations, ce sont des recommandations de l'ECA qu'il est important de suivre pour être dédommagé en cas de souci. Ceci est du ressort de chaque propriétaire.

Conclusion :

- Vu le préavis municipal N°06/2026 relatif à la demande de crédit de CHF 981'000.- TTC destiné à financer la réfection du tapis de la route de Burtigny RC 26-C-S en traversée de localité et le remplacement du collecteur d'eaux claires,
- Ouï le rapport de la commission des travaux publics,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

PREND ACTE

- De l'amortissement du montant de CHF 478'800.00 TTC pour le revêtement routier sur une période de 20 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation,
- De l'amortissement du montant de CHF 502'000.00 TTC pour le système d'évacuation des EC sur une période de 60 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

1. D'adopter le préavis municipal N°06/2026 relatif à la demande de crédit de **CHF 981'000.- TTC**, destinée à financer la réfection du tapis de la route de Burtigny RC 26-C-S en traversée de localité et le remplacement du collecteur d'eaux claires,
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 981'000.- TTC** ;
3. D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux ;
4. De financer ce montant par un emprunt

Point 9

Préavis N°07/2026 - Gestion et comptes 2025.

Pièce 231

Lecture du préavis municipal N°06/2026 par Monsieur Robin Chytil

En préambule, Monsieur Robin Chytil propose au Président que Madame Natacha Riccio, boursière, ou Monsieur Gérald Chollet, présents dans la salle, puissent intervenir ou communiquer des informations complémentaires si nécessaire.

Le Conseil communal accepte cette proposition.

Après un bref exposé la Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N°07/2026 tel que présenté.

A la présentation du graphique pour la répartition des charges : Monsieur Olivier Maillard demande si la participation de l'AISE est comprise dans les coûts des écoles ou s'il s'agit du montant avant cette participation.

Monsieur Robin Chytil répond qu'il s'agit bien du montant sans la participation de l'AISE.

Pièce 232

Lecture du rapport de la Commission de gestion par Monsieur John Howells

La Commission de gestion, unanime, recommande de bien vouloir approuver les comptes et la gestion pour l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle ainsi qu'au boursier communal, Monsieur Gérald Chollet, que la Commission remercie chaleureusement pour son implication pour notre Commune.

Questions/remarques :

Pas de question.

Conclusion :

- Vu le préavis municipal N°07/2026 relatif à la gestion et aux comptes 2025,
- Vu le rapport de la commission de gestion,
- Ouï les conclusions du rapport de ladite Commission,
- Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

1. D'adopter le préavis municipal N°07/2026 relatif à la gestion et aux comptes 2025,
2. De donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle, ainsi qu'au boursier communal.

Madame Nicole Stoll constate que la version en ligne du document n'était pas très nette et demande si le document peut être changé.

Le Président prend le point.

Point 10

Propositions individuelles

Le Président rappelle que les prochaines séances du Conseil Communal auront lieu les :

- **6 octobre 2026 à 20h00 législature 2026-2031**
- **8 décembre 2026 à 20h00 législature 2026-2031**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **27 septembre 2026**
- **29 novembre 2026**
- **28 février 2027**

- Monsieur Jonas Siegrist informe qu'un repas de soutien est organisé pour célébrer les 30 ans du club d'Unihockey. Il se tiendra le 25 septembre 2026 et de plus amples informations parviendront prochainement.

Monsieur Robin Chytil indique qu'il y aura certainement un article dans le Begnews.

- Monsieur Nicolas Fossati a été impressionné des chiffres communiqués par Madame Stoll au sujet des déchets compostables. Il propose de faire un tout ménage pour communiquer ces chiffres à tous.

Monsieur Robin Chytil répond que les résultats seront mis en ligne sur le site de Begnins durant l'été.

- Monsieur Nicolas Fossati reprend la parole pour indiquer qu'un panneau de sens interdit a disparu au chemin de la Colette.
- Madame Evelyne Pintado remercie pour le nouveau format des courriels pour les séances du conseil, avec les documents mis en liens et non en pièces jointes. Elle a constaté qu'il manquait le rapport de la commission de gestion de 2024.

Monsieur Robin Chytil confirme que le rapport sera mis en ligne prochainement.

- Monsieur Sacha Friedli propose à la municipalité et au conseil de remercier officiellement un ancien membre du conseil, sans préciser la forme que pourrait prendre ce remerciement. Il donne lecture d'un texte d'hommage, que vous trouverez en annexe de ce PV.
- Monsieur Alexandre Bernard constate qu'il manque le panneau « on vote » lors des jours de votation, est-il perdu ?

Monsieur Steve Nicolier indique que le panneau a été vu dans un local dans le parking souterrain.

Le Président prend le point pour les prochaines votations.

- Monsieur Alexandre Bernard demande ce qu'il en est de la création du local prévu dans le bâtiment rénové des pompiers, où se trouvent les nouvelles toilettes.

Monsieur Robin Chytil répond que la nouvelle municipalité décidera de la future affectation de ce local.

- Monsieur Vincent Chappuis demande si Begnins pourrait profiter d'une offre de vélos en libre-service, comme dans les autres villages et si l'installation d'un petit parc à vélo pourrait être envisageable dans la cour de l'administration.

Monsieur Robin Chytil répond que l'installation d'un parc à vélo est une bonne idée. De même qu'une offre de vélos en libre-service. Ceci avait déjà été envisagé par le passé mais le moment n'était pas opportun car la Région de Nyon avait alors des soucis avec leur fournisseur. Ils ont aujourd'hui trouvé un nouveau fournisseur et ce point pourra donc être discuté en Municipalité.

- Monsieur Gianfranco Francescato regrette que seuls 11 personnes étaient présentes lors de la sortie du conseil, organisée depuis 1 année. Il souhaite encourager tout le monde à participer davantage, lors de ces événements mais aussi de manière plus générale, dans les sociétés locales.
- Madame Métroz remercie pour la sortie du Conseil qui était un moment sympathique et regrette également le peu de personnes présentes.
- Le Président remercie les membres du conseil pour leur engagement pour cette législature 2021-2026. Il encourage tout le monde à poursuivre ces engagements, ici ou ailleurs. Le Président remercie également les municipaux qui partent à la fin de cette législature, ils seront regrettés.
- Monsieur Robin Chytil informe que les importants travaux d'assainissement du ruisseau des Grasse, qui recueille notamment l'eau des vignes et qui était bouché, sont désormais achevés.
- Anne Stiefel salue avec émotion Monsieur Eric Haldemann et Monsieur Antoine Nicolas et les remercient pour leur engagement depuis plus de 20 ans avec quelques anecdotes et souvenirs choisis. Elle leur souhaite une retraite bien méritée. Elle remercie également Monsieur Gérald Chollet et lui souhaite une magnifique retraite.
- Messieurs Eric Haldemann et Antoine Nicolas remercient Madame Stiefel et le Conseil Communal pour toutes ces années.

Le Président invite toutes les personnes présentes à venir prendre l'apéritif, offert par la Municipalité. Il remercie l'assemblée, la Municipalité, la presse, les scrutateurs et la secrétaire.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h11.

Le Président :

Cesare Palmieri



La Secrétaire

Gaëlle Braghiroli